Flash actu
LE BULLETIN D'INFORMATION DU GROUPE AIR FRANCE

Numéro 1767 - 20/03/2013

LANCEMENT PAR LE GROUPE AIR FRANCE KLM D'UNE OPERATION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Le groupe AIR FRANCE KLM lance aujourd'hui un emprunt sous forme d'une émission d'obligations convertibles, similaire à celle de 2009, d'un montant compris entre 480 et 550 millions d'euros.

Ces obligations présentent trois caractéristiques :

• un délai de priorité de 3 jours est ouvert à tous les actionnaires d'AIR FRANCE KLM qui peuvent souscrire entre le 20 et le 22 mars ;
• les obligations porteront intérêt à un taux de l'ordre de 2 % et sont remboursables au bout de 6 ans ;
• elles peuvent être converties à tout moment en actions AIR FRANCE KLM au choix du souscripteur ; à l'échéance, celui-ci y aura intérêt si le cours de l'action AIR FRANCE KLM dépasse 10,7 euros environ.

Ce financement permet au groupe AIR FRANCE KLM de sécuriser sa capacité à rembourser des prochaines échéances de dette et de contribuer au financement de sa flotte.

Cette opération ne modifie en rien les objectifs du plan Transform 2015 et la nécessité d'atteindre les objectifs budgétaires et financiers fixés.

Note : les actionnaires salariés, qui détiennent directement des actions au nominatif ou au porteur et qui souhaiteraient souscrire à cette opération, doivent se rapprocher de leur établissement financier habituel et peuvent consulter les modalités de l'opération sur le site internet: www.airfranceklm-finance.com. Ne sont pas pris en compte dans le délai de priorité de 3 jours les actions détenues indirectement dans les fonds communs de placement.

Les modalités des obligations convertibles présentées ci-dessus ne sont qu'indicatives ; les modalités définitives, notamment leurs taux d'intérêt et prix d'émission, seront fixées le 25 mars 2013. Les personnes souhaitant participer à l'offre doivent préalablement consulter le prospectus ayant reçu de l'AMF le visa n°13-077 en date du 19 mars 2013

(constitué d'un document de référence, de son actualisation et d'une note d'opération). L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés dans le document de référence et dans la note d'opération.

DOCUMENT RESERVE AUX MEMBRES DU GROUPE AIR FRANCE. TOUTE REPRODUCTION, MEME PARTIELLE, INTERDITE.